



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

Déclaration environnementale **2010**

Conformément au règlement (EG) n° 1221/2009

Déclaration environnementale 2010

Conformément au règlement (EG) n° 1221/2009

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

1.	L'Office européen des brevets	7
1.1	OEB Berlin	8
1.2	OEB Munich	9
1.3	OEB La Haye	11
1.4	OEB Vienne	13
2.	Politique environnementale	14
3.	Système de gestion environnementale	15
4.	Respect des obligations légales	15
5.	Aspects environnementaux directs	16
5.1	Énergie	21
5.2	Eau et eaux usées	26
5.3	Déchets	29
5.4	Mobilité	32
5.5	Autres émissions	33
5.6	Consommation de papier	34
6.	Aspects environnementaux indirects	35
7.	Améliorations : objectifs et mesures	36

ANNEXE

Contacts	39
Déclaration publique	39

Déclaration environnementale

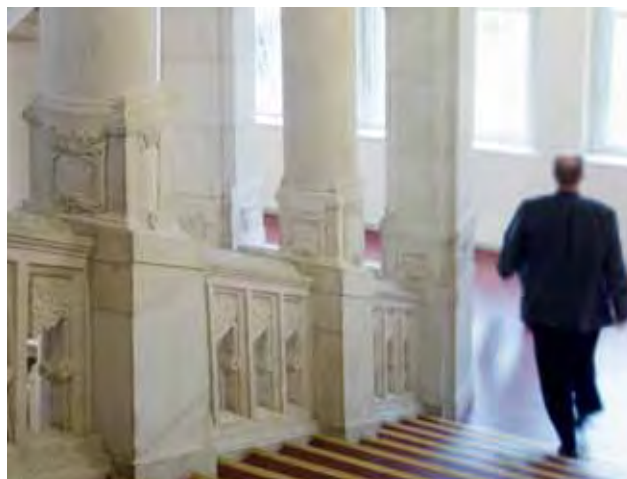
1. L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS

L'Office européen des brevets (OEB) a pour mission de promouvoir l'innovation, la compétitivité et la croissance économique dans toute l'Europe en s'engageant pour une qualité de haut niveau et des services efficaces, conformément à la Convention sur le brevet européen (CBE). L'Office a pour tâche de délivrer des brevets d'invention européens au terme d'une procédure centralisée, pour les États parties à la CBE, signée à Munich le 5 octobre 1973 et entrée en vigueur le 7 octobre 1977. L'Office européen des brevets est l'organe exécutif de l'Organisation européenne des brevets, organisation intergouvernementale créée par la Convention sur le brevet européen et dont les membres sont les 38 États parties à la CBE. Les activités de l'Office sont supervisées par le Conseil d'administration de l'Organisation, composé de représentants des États contractants. L'OEB a son siège à Munich et des bureaux à La Haye, Berlin, Vienne et Bruxelles. En termes d'effectifs – 7 000 agents au total –, l'OEB est la deuxième organisation intergouvernementale en Europe.

Les neuf sites indiqués ci-dessous ont été certifiés conformes à la norme environnementale EMAS (système de management environnemental et d'audit de l'Union européenne) :

- **Office européen des brevets Munich I** (bâtiment Isar), Allemagne
Erhardtstr. 27, 80469 München
- **Office européen des brevets Munich II** (PschorrHöfe 1–8), Allemagne
Bayerstr. 34, 80335 München
- **Office européen des brevets Munich III** (Capitellum), Allemagne
Landsberger Str. 30, 80339 München
- **Office européen des brevets Munich IV** (Westsite), Allemagne
Landsberger Str. 187, 80687 München
- **Office européen des brevets Berlin**, Allemagne
Gitschiner Str. 103, 10969 Berlin
- **Office européen des brevets La Haye I** (bâtiment principal, bâtiments Shell et Hinge), Pays-Bas, Patentlaan 2, 2288 EE Rijswijk
- **Office européen des brevets La Haye II** (Le Croisé), Pays-Bas
Verrijn Stuartlaan 2a, 2288 EE Rijswijk
- **Office européen des brevets La Haye III** (Rijsvoort), Pays-Bas
Visseringlaan 19–23, 2288 ER Rijswijk
- **Office européen des brevets Vienne**, Autriche
Rennweg 12, 1030 Wien

Le Président de l'OEB, Benoît Battistelli, est responsable globalement du respect des dispositions du système de gestion environnementale de l'OEB. Lars Hansen, Chef de la Direction Facility Management à Munich et Berlin, a été nommé Responsable de la gestion environnementale pour tous les sites de l'OEB. Il existe par ailleurs, sur chaque site, des correspondants chargés des questions environnementales, qui travaillent de concert avec le responsable de la gestion environnementale. Les directeurs et le personnel d'encadrement de chaque service sur chacun des sites de l'OEB sont responsables de la mise en œuvre du système de gestion environnementale dans leur domaine de compétence. Ils doivent s'assurer en particulier que leurs employés comprennent bien toutes les composantes du système de gestion environnementale qui s'appliquent à eux et qu'ils s'y conforment. Les neuf sites certifiés sont présentés aux chapitres suivants.



1.1 OEB BERLIN

L'OEB Berlin est situé dans un immeuble historique de caractère, construit au début du 20^e siècle, ce qui implique certains défauts d'isolation et une efficacité énergétique insuffisante des locaux, vu l'âge du bâtiment. Les éléments déterminants de ce bâtiment du point de vue environnemental sont les suivants : système de chauffage urbain à distance, plusieurs installations de refroidissement, un laboratoire photo, une petite pièce de rangement des produits de nettoyage et une cuisine/cantine utilisée par un prestataire de services extérieur. Le propriétaire du bâtiment est responsable du système de chauffage du bâtiment et des installations frigorifiques de la cantine. Il appartient en revanche à l'OEB d'assurer le fonctionnement de la climatisation des différentes salles de réunion.

On ne dispose d'aucune information sur une éventuelle contamination du site de Berlin. Les seuls déchets dangereux présents sur ce site sont des piles ou batteries usagées et d'anciens tubes fluorescents.

Améliorations déjà entreprises en matière d'environnement

Toutes les fenêtres côté rue (40 % de l'ensemble environ) comportaient déjà un double vitrage. Ces systèmes sont actuellement en cours de rénovation pour une isolation thermique optimale. Le système de chauffage a été changé également : il s'agit désormais d'un chauffage urbain à distance, avec un nouveau système de commande et de nouveaux thermostats. La cuve à fioul a été mise hors service.

Sites/Bâtiments	Surface brute de plancher	Surface brute de plancher hors sous-sol	Postes de travail	Propriété/Location
OEB Berlin	18 100 m ²	17 600 m ²	300	Location

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Législation relative aux eaux usées	Écoulement des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation relative aux déchets industriels et statut des déchets	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets
Législation relative à l'efficacité énergétique des bâtiments	Isolation des bâtiments / Technologies améliorant l'efficacité énergétique
Législation en matière de protection du travail, législation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, protection incendie, restrictions relatives à certains produits chimiques

Les principales législations sur l'environnement applicables à ce site sont respectées.



1.2 OEB MUNICH

L'OEB Munich est le plus grand de tous les sites en termes de surface brute au sol et d'effectifs. L'état des bâtiments est variable : certains sont plus anciens (Isar, par exemple), d'autres plus récents (par exemple : PschorrHöfe 7 et 8). L'OEB est locataire des bâtiments Capitellum et Westsite. Les bâtiments Isar et PschorrHöfe ont un système de chauffage urbain à distance, Capitellum et Westsite sont chauffés au gaz naturel. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se trouvent pour l'essentiel dans le bâtiment Isar : imprimerie, atelier de réparation et atelier de menuiserie, unité de traitement de l'eau et réservoirs de solutions acides et basiques pour le traitement de l'eau. De par sa construction, le bâtiment Isar enregistre une forte consommation d'énergie thermique par m². Plusieurs bâtiments (par exemple Isar, PschorrHöfe 1–8, Westsite) disposent d'un séparateur d'huile et/ou de graisse et d'une cuisine/cantine ainsi que de locaux pour faire la vaisselle. Tous les bâtiments du site de Munich ont de petits espaces de rangement pour les produits de nettoyage et produits chimiques. On ne dispose d'aucune information sur une éventuelle contamination du site de Munich. Les déchets dangereux présents sur ce site sont pour l'essentiel des piles et batteries usagées et d'anciens tubes fluorescents. Une valeur particulièrement élevée de déchets dangereux par agent a été relevée pour le bâtiment Isar. Cette valeur correspond aux déchets accumulés lors des travaux réalisés dans ce bâtiment et doit être considérée comme exceptionnelle.

Améliorations déjà entreprises en matière d'environnement

En 2003/2004, les bâtiments Isar et PschorrHöfe ont participé au projet ÖKOPROFIT lancé par la ville de Munich et mené à bien par la société Arqum.

Ce projet, qui consistait en dix ateliers et cinq visites sur site, fut le premier engagement de grande envergure de l'OEB en matière de protection de l'environnement à Munich. Ce projet portait également sur les aspects suivants : efficacité énergétique, élimination des déchets, gestion de l'eau et matières dangereuses. Dans le cadre d'ÖKOPROFIT, l'OEB a pris des mesures environnementales allant de l'optimisation du système de commande centrale du bâtiment à une plus grande sensibilisation du personnel en matière d'environnement. L'OEB a ainsi réalisé des économies d'énergie d'environ 1200 000 kWh par an et des économies annuelles de CO₂ d'environ 770 000 kg. Plusieurs des mesures appliquées aux bâtiments Isar et PschorrHöfe pour réduire la consommation d'électricité sont présentées ci-après. A titre d'exemple, les systèmes d'éclairage intérieur et extérieur ont été modernisés et un nouveau convertisseur de fréquence a été installé pour les escalators. En outre, les unités de refroidissement ont été remplacées par des unités plus efficaces. À l'entrée et



à la sortie de la cantine, les lampes halogènes ont été remplacées par des lampes fluorescentes compactes. La durée de fonctionnement du système de ventilation a aussi été réduite pour économiser l'énergie. En dehors de sa participation à ÖKOPROFIT, l'OEB n'a jamais cessé de se préoccuper de l'environnement dans ses activités quotidiennes. L'installation de systèmes de vidéoconférence sur tous les sites a amélioré la communication et freiné l'augmentation des déplacements professionnels.

Sites/Bâtiments	Surface brute de plancher	Surface brute de plancher hors sous-sol	Postes de travail	Propriété/Location
Isar	91 400 m ²	57 800 m ²	868	Propriété
PschorrHöfe 1–8	276 300 m ²	210 600 m ²	3 316	Propriété
Capitellum	25 800 m ²	16 200 m ²	386	Location
Westsite	26 200 m ²	15 600 m ²	395	Location

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Législation sur la protection contre les émissions pour les petites et moyennes installations de chauffage	Installation de chauffage (gaz naturel)
Législation relative aux eaux usées	Entreposage de gazole, de solutions acides et basiques, utilisation de séparateurs d'huile, écoulement de l'eau de refroidissement et des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législations concernant les déchets (fourniture de preuve, déchets industriels et statut des déchets)	Recyclage/Séparation/Élimination de différents types de déchets
Législation relative à l'efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments/technologies améliorant l'efficacité énergétique
Législation en matière de protection du travail, législation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, protection incendie, exigences relatives à l'utilisation de matières dangereuses (ex : solutions acides et basiques, encre, solvants)
Législation sur la protection contre les émissions de poussière de bois	Menuiserie

Les principales législations sur l'environnement applicables à ce site sont respectées.



1.3 OEB LA HAYE

Après Munich, La Haye est le deuxième site de l'OEB par ordre d'importance et comprend trois immeubles situés à Rijswijk : l'un est la propriété de l'OEB, les deux autres sont en location. Certains de ces immeubles sont d'importants consommateurs d'énergie thermique, en raison de leur taille et de leur état. Tous les bâtiments sont chauffés au gaz naturel. Des réservoirs de gazole destinés aux groupes électrogènes de secours se trouvent dans le bâtiment principal et dans le bâtiment Shell. À l'extérieur du bâtiment Shell, une zone souterraine de stockage renferme trois réservoirs de gazole d'une capacité de 5 000 litres chacun et un autre d'une capacité de 4 000 litres. Le contenu de ces réservoirs est destiné également aux groupes électrogènes de secours, installés au sous-sol du bâtiment Shell et sollicités en cas de coupure d'électricité. Les bâtiments équipés d'une cuisine disposent de séparateurs de graisse et d'une zone consacrée au lavage de la vaisselle. Seul le bâtiment principal est dépourvu de systèmes de refroidissement. D'autres matières dangereuses sont stockées en différents endroits, par exemple : produits de nettoyage, plusieurs conteneurs renfermant 200 litres de glycol pour le système de ventilation (bâtiment Shell) et de petites quantités de peroxyde d'hydrogène pour le traitement de l'eau des fontaines (bâtiment Hinge). On ne dispose d'aucune information sur une éventuelle contamination du site de La Haye. Les déchets dangereux présents sur ce site sont des piles et batteries usagées et d'anciens tubes fluorescents. Le site doit faire l'objet d'une autorisation environnementale appelée "Milieujaarsverlag" selon les principes énoncés ci-dessus. Le titulaire de cette autorisation dispose d'une certaine marge de manœuvre à l'intérieur du cadre juridique défini.

Améliorations déjà entreprises en matière d'environnement

Depuis plusieurs années, le site de l'OEB à La Haye est alimenté en électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable, à savoir l'énergie hydraulique. Cette décision a contribué en grande partie à réduire les émissions de CO₂ de l'OEB à La Haye. À l'occasion des vastes travaux de rénovation du bâtiment Shell, les installations de ventilation ont été toutes équipées de récupérateurs de chaleur. Par ailleurs, le système d'éclairage a été pourvu de détecteurs de mouvement et de dispositifs d'extinction automatique dans tous les bureaux du bâtiment Shell. L'intensité de l'éclairage le long des fenêtres est adaptée à la lumière du jour mesurée. Dans les bureaux, la température de l'air est régulée automatiquement, ce qui permet d'utiliser les installations de ventilation le plus efficacement possible. Conformément aux Protocoles de Montréal et de Copenhague, le gaz halon présent dans l'installation de lutte contre les incendies du bâtiment Shell a été remplacé par de l'Inergen.

En outre, l'OEB La Haye travaille avec une entreprise de nettoyage qui utilise des essuie-mains composés de 30 % de fibres de coton issues de la culture biologique, et qui réutilise l'eau de lavage des essuie-mains pour laver les tapis de sol. En utilisant du savon en mousse plutôt que du savon liquide dans les distributeurs de savon, l'Office a aussi considérablement réduit la quantité de savon utilisé dans les sanitaires et, par conséquent, la pollution véhiculée par les eaux usées. Récemment, deux ventilateurs ont pu être mis hors service dans les salles des serveurs du bâtiment Shell, ce qui a généré des économies d'énergie considérables. Presque tous les serveurs ont pu être déplacés sur une plate-forme virtuelle, ce qui a permis de diminuer d'environ 10 % la consommation d'énergie. Lors des travaux de rénovation du parking surélevé du bâtiment Shell, un système économique d'éclairage par diodes électroluminescentes (LED) a été installé. D'autre part, dans le cadre de la campagne "Au travail en vélo", chaque kilomètre parcouru en vélo a été enregistré, converti en une somme d'argent et versé à un fonds d'intérêt général. On en est aujourd'hui au kilomètre 70 580.

Site/Bâtiments	Surface brute de plancher	Surface brute de plancher hors sous-sol	Postes de travail	Propriété/Location
Bâtiment principal, Shell, Hinge	192 695 m ²	176 421 m ²	2 510	Propriété
Le Croisé	28 700 m ²	24 893 m ²	540	Location
Rijnsvoort	12 600 m ²	9 763 m ²	150	Location

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Règles sur la gestion environnementale en général	Autorisation environnementale, rapport environnemental annuel à remettre à la municipalité de Rijswijk
Législation sur la protection contre les émissions pour les installations de combustion de type B	Système de chauffage
Législation relative aux eaux usées	Écoulement des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation sur les matières dangereuses	Manipulation/Stockage/Transport de matières dangereuses, ex : glycol ; amiante ; expédition (éventuelle) de déchets dangereux ; séparateur de graisse
Législation sur le stockage souterrain des matières dangereuses	Zone souterraine de stockage du gazole
Législation sur la protection du climat et les produits réfrigérants	Installations de refroidissement avec 3 kg au minimum de produit réfrigérant
Législation sur les déchets	Recyclage/Séparation/Élimination de différents types de déchets
Législation relative à la construction	Travaux de construction : critères de rénovation/modification
Législation en matière de protection du travail	Évaluation des risques, protection incendie, restrictions applicables à certains produits chimiques

Les principales législations sur l'environnement applicables à ce site sont respectées.



1.4 OEB VIENNE

Vienne est le plus petit de tous les sites de l'OEB, à la fois en termes de surface brute au sol et d'effectifs. Ce site dispose d'un système de chauffage urbain à distance. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se limitent à un petit local de rangement de produits de nettoyage. On ne dispose d'aucune information sur une éventuelle contamination du site de Vienne. Les déchets dangereux présents sur ce site sont uniquement des piles et batteries usagées et d'anciens tubes fluorescents.

Améliorations déjà entreprises en matière d'environnement

En 2009, l'isolation du bâtiment a été améliorée dans le cadre de la rénovation du toit-terrasse, ce qui a fait baisser la consommation d'énergie de chauffage. Dans le parking couvert, la ventilation a pu être optimisée et l'éclairage adapté, ce qui a généré des économies d'environ 156 000 kWh et 20 000 kWh par an respectivement pour l'un et pour l'autre. Le refroidissement a été mieux adapté aux besoins, entraînant encore des économies d'au moins 25 000 kWh par an.

Site/Bâtiments	Surface brute de plancher	Surface brute de plancher hors sous-sol	Postes de travail	Propriété/Location
OEB Vienne	12 300 m ²	6 979 m ²	127	In eigendom

Principales législations liées à l'environnement	Installations/activités concernées
Législation relative aux eaux usées	Écoulement des eaux usées dans le réseau d'assainissement
Législation relative aux déchets et statut des déchets	Recyclage/Séparation/Élimination des différents types de déchets
Législation relative à l'efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments/technologies améliorant l'efficacité énergétique

Les principales législations sur l'environnement applicables à ce site sont respectées.

2. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale de l'OEB constitue un cadre stratégique d'ensemble et montre l'importance consacrée par l'Office à la protection de l'environnement. Cette politique doit être obligatoirement suivie par l'ensemble des services de l'OEB. Les dirigeants sont tenus de faire en sorte qu'elle soit parfaitement comprise et appliquée dans tous les services.

Notre politique environnementale se présente comme suit :

L'Office européen des brevets consomme une quantité importante d'énergie thermique, d'électricité, d'eau et de papier. L'OEB génère également des déchets et émet du CO₂. Pour maîtriser ces aspects, l'Office a mis en place un système de gestion environnementale répondant aux exigences de la norme EMAS (système de management environnemental et d'audit de l'Union européenne).

Soucieux de toujours améliorer ses performances environnementales, l'OEB évalue en permanence les conséquences de ses activités sur l'environnement. Il se fixe des objectifs, qu'il réexamine régulièrement.

L'action de l'OEB est guidée par les principes et objectifs suivants :

- **promotion au sein de l'OEB d'une attitude responsable en matière d'environnement, communication et mise en œuvre de cette politique à tous les niveaux de l'Office ;**
- **réduction au minimum de la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources ;**
- **réduction au minimum des déchets et de la pollution ;**
- **respect de la législation, de la réglementation et d'autres exigences applicables en matière d'environnement ;**
- **mise à disposition des ressources appropriées pour que l'Office respecte ses engagements selon la présente politique environnementale ;**
- **promotion d'initiatives et de programmes locaux en faveur de l'environnement, et incitation à y participer ;**
- **diffusion de cette politique aux parties intéressées.**

L'OEB considère que tous ses agents sont responsables et tenus d'agir dans l'objectif de protéger l'environnement du mieux possible. D'où l'organisation de formations, de consultations et de sessions d'information pour le personnel, par ailleurs encouragé à développer de nouvelles idées sur les moyens à mettre en œuvre pour traduire la politique environnementale de l'Office dans les faits.

3. SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

En 2009, l'OEB a mis en place un système de gestion environnementale conforme au système EMAS. L'Office s'assure ainsi un rôle de chef de file dans le domaine de l'environnement, parmi les organisations engagées dans ce domaine. Le système de gestion environnementale intègre les aspects environnementaux de tous les processus opérationnels de l'Office. Ces processus sont régulièrement évalués par rapport aux améliorations qu'ils peuvent apporter en termes de protection de l'environnement. Tous les agents sont sollicités et motivés, au travers de recommandations ou de diverses informations, pour adopter des attitudes favorables à l'environnement. La structure du système de gestion environnementale est présentée dans le manuel de l'Office pour la gestion environnementale, lequel s'applique à tous les sites de l'OEB. Ces mesures centrales sont organisées et coordonnées à l'OEB Munich.

En outre, des procédures et des documents spécifiques ont été définis pour chaque site. Il s'agit notamment de données sur l'environnement et du programme environnemental avec des suggestions d'amélioration pour chaque site. Le responsable de la gestion environnementale centrale est chargé de la mise en place et du suivi du système de gestion environnementale au sein de l'OEB. Il est assisté d'une équipe centrale, composée d'agents des différents sites (Berlin, Munich, La Haye, Vienne). Par ailleurs, il existe pour chaque site un représentant environnemental. Ce correspondant, avec l'équipe locale chargée de l'environnement, est responsable de la planification, de la coordination et du suivi des activités environnementales du site, et doit s'assurer que les aspects environnementaux sont bien intégrés dans les activités quotidiennes.

Le système de gestion environnementale de l'Office est régulièrement soumis à des audits internes, ce qui permet de l'améliorer en permanence. Toutes les informations pertinentes en matière d'environnement sont communiquées au personnel via l'Intranet, dans des articles publiés régulièrement dans le magazine interne l'OEB, etc. Le grand public est informé via la déclaration environnementale de l'OEB.

4. RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES

Le système EMAS et les législations relatives à l'environnement, applicables aux différents sites de l'OEB, constituent les exigences externes auxquelles sont soumis l'OEB et son système de gestion environnementale. Pour chacun des sites, on a recensé les dispositions légales déterminantes et obligatoires. Celles-ci figurent dans le registre législatif de chacun des pays concernés. Ce registre est vérifié et actualisé en permanence, ce qui permet de repérer les modifications à l'intérieur des lois et d'appliquer les nouvelles exigences. D'autre part, toutes les obligations régulières concernant les différents sites (ex : vérification des réservoirs de gazole) sont répertoriées dans des registres locaux d'opérations à effectuer régulièrement. Le respect des obligations légales est vérifié chaque année dans le cadre des audits internes. Il a été confirmé que les obligations légales étaient bien respectées.

5. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DIRECTS

Les activités de l'OEB ont des répercussions sur l'environnement. Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de limiter les effets de nos activités en appliquant et en améliorant sans cesse notre système de gestion environnementale. Tous les aspects environnementaux importants sont enregistrés et évalués chaque année. Cette évaluation sert à définir par la suite de nouveaux objectifs en matière d'environnement et de nouvelles mesures d'optimisation pour l'avenir. Ces aspects se répartissent en deux catégories : les aspects environnementaux directs et les aspects environnementaux indirects. Les aspects environnementaux indirects sont décrits au chapitre 6. Quant aux aspects environnementaux directs, ils comprennent la consommation d'électricité et d'énergie de chauffage, les émissions de CO₂ dues aux déplacements, la consommation d'eau et la production de déchets résiduels. Pour évaluer la pertinence de ces aspects environnementaux, nous avons comparé les données environnementales de tous les sites. Les données relatives à l'énergie en général et à l'énergie de chauffage en particulier ont été comparées en plus à des références externes.

Les aspects environnementaux ont été répartis dans les catégories suivantes pour que leur pertinence puisse être évaluée ainsi que la nécessité de mesures complémentaires :

Aspects environnementaux pertinents

	Électricité	Chauffage	Eau	Déchets résiduels
Berlin				
Évaluation	B I	B II	B III	B II
Munich Isar				
Évaluation	A I	A I	B II	B II
Munich PschorrHöfe				
Évaluation	B I	B II	B III	B II
Munich Westsite				
Évaluation	B I	B III	B III	B II
Munich Capitellum				
Évaluation	B I	B III	B III	B II
La Haye Bâtiment principal/Hinge/Shell				
Évaluation	B I	B I	A II	C II
La Haye Le Croisé				
Évaluation	B I	C I	B II	C II
La Haye Rijsvoort				
Évaluation	B I	A I	A II	B II
Vienne				
Évaluation	A II	A III	A II	C III
Tous les sites			Émissions de CO₂ dues aux déplacements	
Évaluation				A II

A = aspect environnemental très important avec des actions très insuffisantes par rapport à la moyenne

B = aspect environnemental important avec des actions moyennement insuffisantes

C = aspect environnemental moins important avec des actions tout juste insuffisantes

On a indiqué également dans quelle mesure les aspects environnementaux peuvent être maîtrisés :

I = maîtrise possible à court terme

II = maîtrise possible à moyen à long terme

III = maîtrise impossible ou possible seulement à long terme ou sur décision de tiers

Récapitulatif de tous les sites

Les chiffres correspondant à la consommation de chacun des sites et les indices qui en résultent constituent un instrument important pour l'évaluation de la performance actuelle en matière d'environnement, pour la planification et le contrôle des activités environnementales et pour une vérification régulière du processus d'amélioration continu.

Le tableau suivant indique la consommation totale de tous les sites :

Entrée	Unité	2010	2009	2008
Consommation électrique	MWh	45 717,60	45 382,17	47 251,57
Consommation d'énergie de chauffage (tous éléments)	MWh	51 597,95	45 559,73	48 872,28
Consommation d'eau courante	m ³	125 850	129 865	131 314

Sortie	Unité	2010	2009	2008
Déchets résiduels	t	503	562	737
Eaux usées	m ³	119 361	124 756	122 100
Émissions de CO ₂ générées par l'électricité et l'énergie de chauffage	t CO ₂ e	27 572,98	25 744	27 547

Indicateurs de base selon EMAS III

Les indicateurs de base définis selon EMAS III sont présentés pour les différents aspects environnementaux. L'OEB considère toutefois que la plupart de ces indicateurs ne sont pas pertinents et expose en détail ci-après ses propres indicateurs. Les indicateurs EMAS III non pertinents pour l'OEB, qui ne figurent pas dans ce rapport, sont par exemple les gaz à effet de serre et l'utilisation rationnelle des matières. Les valeurs des émissions de SO₂, NO_x et PM sont basées sur la consommation d'électricité, de gaz naturel et de fioul ; pour le chauffage urbain à distance, il n'existe pas de facteur de conversion. La consommation de papier indiquée pour les sites de Munich et de La Haye est la moyenne de tous les bâtiments du site.

Indicateurs de base selon EMAS III

Sites/Bâtiments	Unité	2010
OEB Berlin		
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/MA	10,02
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	4,12
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/MA	11 000
Consommation d'eau	m³/MA	13,43
Quantité totale de déchets		
Déchets résiduels	t/MA	0,13
Papier/Carton	t/MA	0,07
Déchets alimentaires	t/MA	0,07
Contenu des séparateurs de graisse	t/MA	0,09
Quantité totale de déchets qualifiés de "déchets dangereux"	kg/MA	0
Surface bâtie (scellée)	m²	11 250
Émissions (électricité et chaleur)		
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/MA	2,37
SO ₂	kg/MA	0
NO _x	kg/MA	0
PM (particules)	kg/MA	0
OEB Munich – Bâtiment Isar		
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/MA	23,31
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	9
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/MA	12 667
Consommation d'eau	m³/MA	22,35
Quantité totale de déchets		
Déchets résiduels	t/MA	0,07
Papier/Carton	t/MA	0,09
Déchets alimentaires	t/MA	0,05
Contenu des séparateurs de graisse	t/MA	0,07
Quantité totale de déchets qualifiés de "déchets dangereux"	kg/MA	142,86 ¹
Surface bâtie (scellée)	m²	18 113
Émissions (électricité et chaleur)		
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/MA	9,34
SO ₂	kg/MA	0
NO _x	kg/MA	0
PM (particules)	kg/MA	0
OEB Munich – PschorrHöfe 1–8		
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/MA	7,79
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	11
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/MA	12 667
Consommation d'eau	m³/MA	13,41
Quantité totale de déchets		
Déchets résiduels	t/MA	0,04
Papier/Carton	t/MA	0,09
Déchets alimentaires	t/MA	0,02
Contenu des séparateurs de graisse	t/MA	0,06
Quantité totale de déchets qualifiés de "déchets dangereux"	kg/MA	1,22
Surface bâtie (scellée)	m²	42 641
Émissions (électricité et chaleur)		
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/MA	3,37
SO ₂	kg/MA	0
NO _x	kg/MA	0
PM (particules)	kg/MA	0

¹ Voir aussi chapitre 1.2 OEB Munich, 1er paragraphe

Indicateurs de base selon EMAS III

Sites/Bâtiments	Unité	2010
OEB Munich – Capitellum		
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/MA	8,35
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	8
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/MA	12 667
Consommation d'eau	m ³ /MA	6,82
Quantité totale de déchets		
Déchets résiduels	t/MA	0,07
Papier/Carton	t/MA	0,08
Déchets alimentaires	t/MA	0,02
Quantité totale de déchets qualifiés de "déchets dangereux"	kg/MA	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	3 502
Émissions (électricité et chaleur)		
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/MA	2,83
SO ₂	kg/MA	0,01
NO _x	kg/MA	0,44
PM (particules)	kg/MA	0,05
OEB Munich – Westsite		
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/MA	7,18
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	9
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/MA	12 667
Consommation d'eau	m ³ /MA	8,11
Quantité totale de déchets		
Déchets résiduels	t/MA	0,12
Papier/Carton	t/MA	0,10
Déchets alimentaires	t/MA	0,06
Contenu des séparateurs de graisse	t/MA	0,23
Quantité totale de déchets qualifiés de "déchets dangereux"	kg/MA	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	6 574
Émissions (électricité et chaleur)		
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/MA	2,64
SO ₂	kg/MA	0,01
NO _x	kg/MA	0,34
PM (particules)	kg/MA	0,04
OEB La Haye – Bâtiment principal, Hinge, Shell		
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/MA	13,96
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	53
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/MA	17 141
Consommation d'eau	m ³ /MA	17,87
Quantité totale de déchets		
Déchets résiduels	t/MA	0,06
Papier/Carton	t/MA	0,06
Déchets alimentaires	t/MA	0,03
Contenu des séparateurs de graisse	t/MA	0,01
Quantité totale de déchets qualifiés de "déchets dangereux"	kg/MA	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	94 450
Émissions (électricité et chaleur)		
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/MA	1,30
SO ₂	kg/MA	0,01
NO _x	kg/MA	0,53
PM (particules)	kg/MA	0,07

Indicateurs de base selon EMAS III

Sites/Bâtiments	Unité	2010
OEB La Haye – Le Croisé		
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/MA	5,95
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	n.v.t. ¹
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/MA	17 141
Consommation d'eau	m ³ /MA	6,75
Quantité totale de déchets		
Déchets résiduels	t/MA	0,03
Papier/Carton	t/MA	0,02
Déchets alimentaires	t/MA	0,02
Quantité totale de déchets qualifiés de "déchets dangereux"	kg/MA	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	4 200
Émissions (électricité et chaleur)		
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/MA	2,51
SO ₂	kg/MA	0,0
NO _x	kg/MA	0,22
PM (particules)	kg/MA	0,03
OEB La Haye – Rijsvoort		
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/MA	13,70
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	n.v.t. ¹
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/MA	17 141
Consommation d'eau	m ³ /MA	17,24
Quantité totale de déchets		
Déchets résiduels	t/MA	0,08
Papier/Carton	t/MA	0,03
Déchets alimentaires	t/MA	0,04
Quantité totale de déchets qualifiés de "déchets dangereux"	kg/MA	0
Surface bâtie (scellée)	m ²	4 558
Émissions (électricité et chaleur)		
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/MA	3,58
SO ₂	kg/MA	0,01
NO _x	kg/MA	0,93
PM (particules)	kg/MA	0,11
OEB Vienne		
Consommation d'énergie directe totale (électricité et chaleur)	MWh/MA	14,74
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	20
Consommation de papier (utilisation rationnelle des matières)	Feuilles/MA	8 504
Consommation d'eau	m ³ /MA	7,87
Quantité totale de déchets		
Déchets résiduels	t/MA	0,12
Papier/Carton	t/MA	0,19
Déchets alimentaires	t/MA	n.v.t. ²
Quantité totale de déchets qualifiés de "déchets dangereux"	kg/MA	0,60
Surface bâtie (scellée)	m ²	2 547
Émissions (électricité et chaleur)		
Équivalents CO ₂	t CO ₂ e/MA	2,45
SO ₂	kg/MA	0
NO _x	kg/MA	0
PM (particules)	kg/MA	0

¹ Ces valeurs n'ont pas pu être observées dans la pratique.

² Déchets éliminés par le responsable de la cantine. Déchets emportés et éliminés par le service central.

5.1 ÉNERGIE

La consommation d'électricité et d'énergie de chauffage représente l'aspect environnemental majeur à l'OEB et celui qui génère les coûts les plus élevés.

L'électricité est destinée aux utilisations suivantes :

- Refroidissement, ventilation et climatisation
- Informatique
- Ordinateurs et imprimantes
- Éclairage des bureaux et des espaces publics

L'énergie utilisée pour le chauffage provient de sources différentes selon les sites. Berlin, Munich Isar et PschorrHöfe et Vienne utilisent un chauffage urbain à distance, tandis que Munich Westsite et Capitellum, ainsi que le bâtiment principal et les bâtiments Hinge et Shell de La Haye se chauffent au gaz naturel.

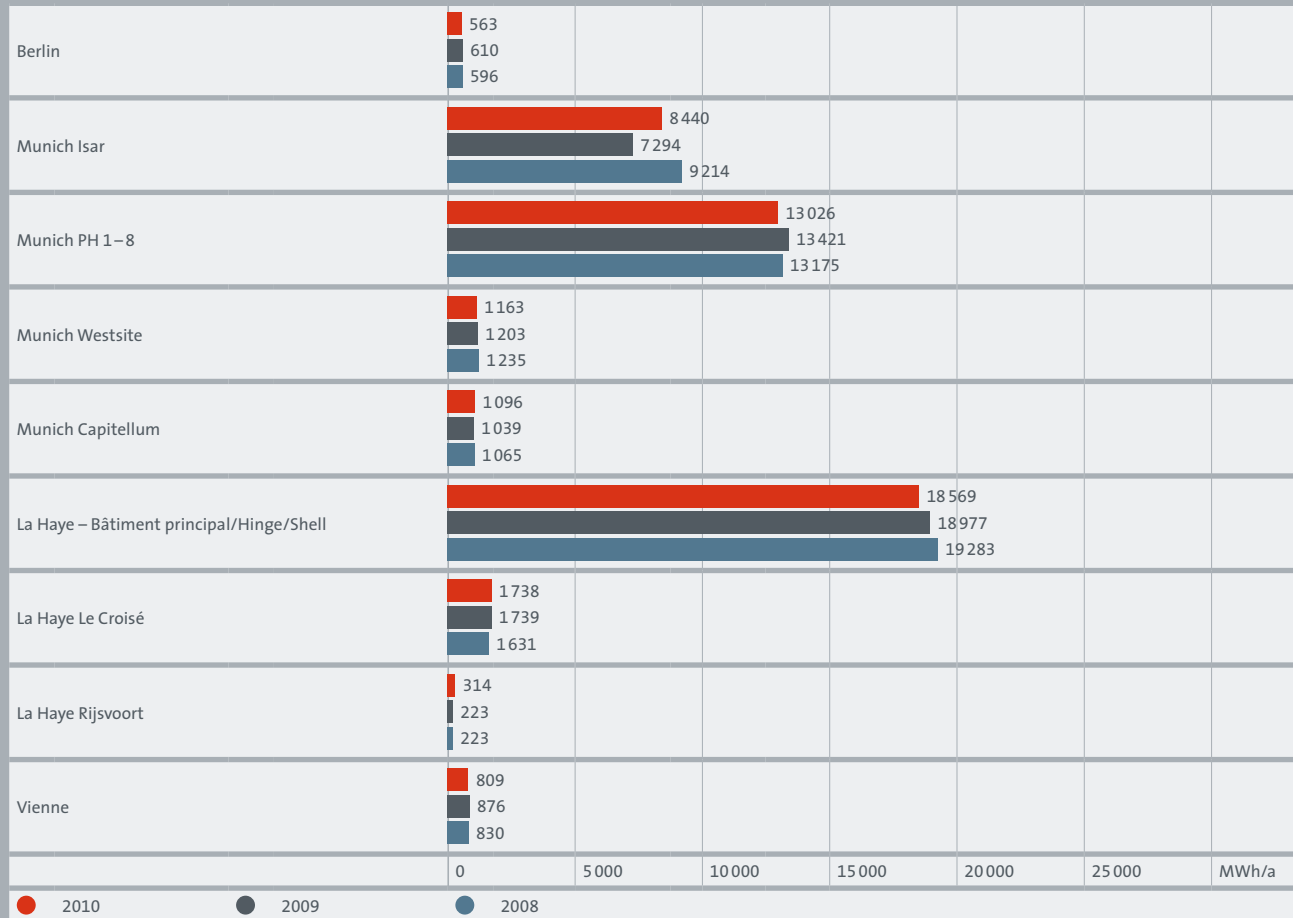
Les tableaux et graphiques suivants permettent de comparer la consommation totale d'électricité et d'énergie de chauffage des différents sites. On y trouve aussi bien des données en valeurs absolues que des indicateurs rapportés à la taille des bâtiments (par mètre carré de surface chauffée et par agent).

La consommation électrique par mètre carré ne montre pas de tendance particulière. À Vienne et à La Haye (bâtiment principal, bâtiments Hinge et Shell), la consommation d'énergie a légèrement baissé au cours des deux dernières années en raison des activités menées dans le cadre d'EMAS. Cette baisse s'explique par un équipement technique plus important, notamment l'installation de la climatisation et de serveurs informatiques.

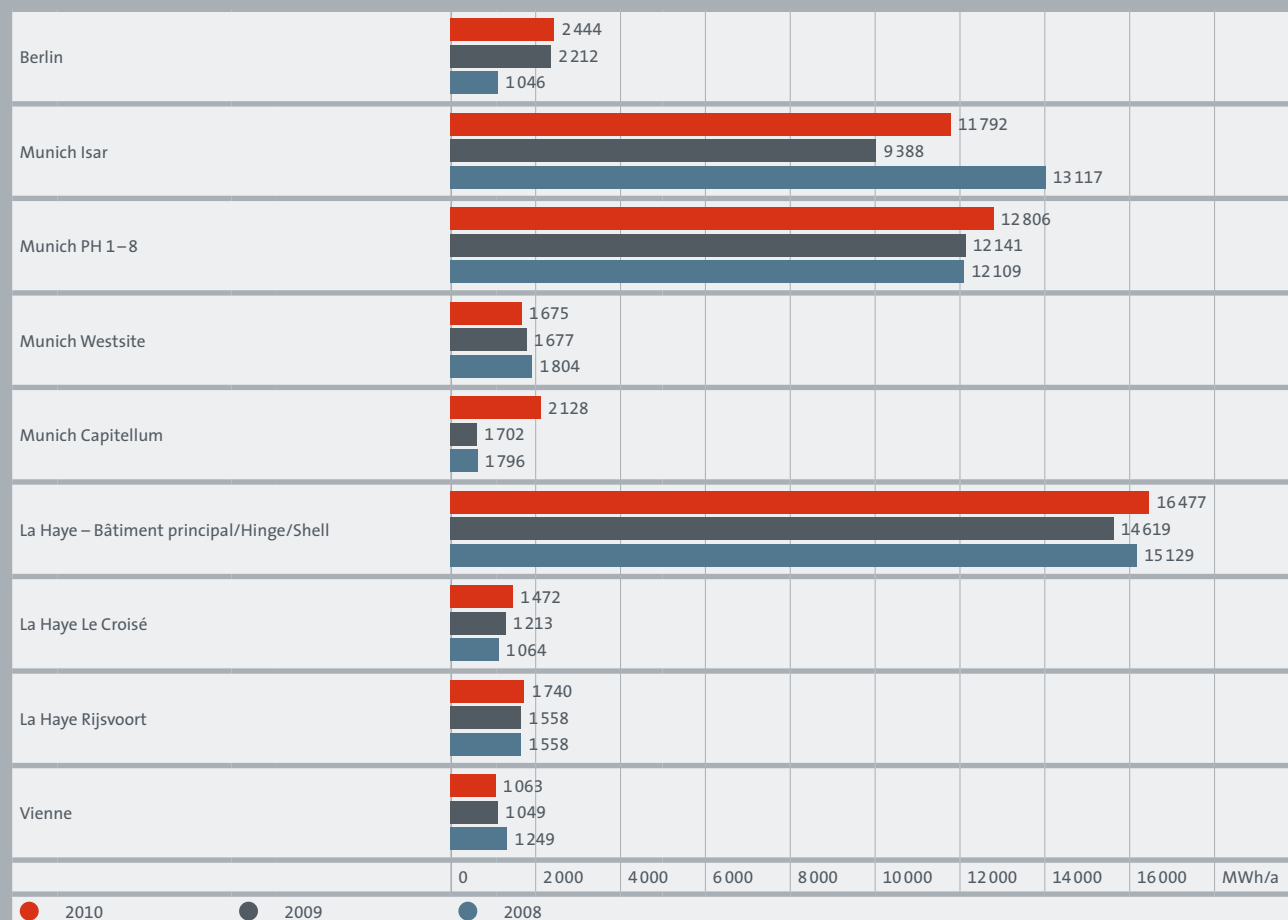
La consommation d'énergie de chauffage par m² ne présente pas non plus d'évolution particulière au cours des trois dernières années. Ce sont les bâtiments les plus récents ou les mieux isolés qui enregistrent des valeurs relativement bonnes, par exemple : Westsite, PschorrHöfe et Capitellum à Munich et Le Croisé à La Haye. La hausse de la consommation absolue des bâtiments PschorrHöfe et du site de Berlin en 2010 est due à un hiver particulièrement rigoureux.

L'OEB a déclaré que son objectif était de réduire considérablement sa consommation d'énergie. Pour ce faire, l'Office a engagé des mesures de grande envergure dans le cadre de son programme environnemental, devant conduire à des économies qui se justifieront dans les années à venir.

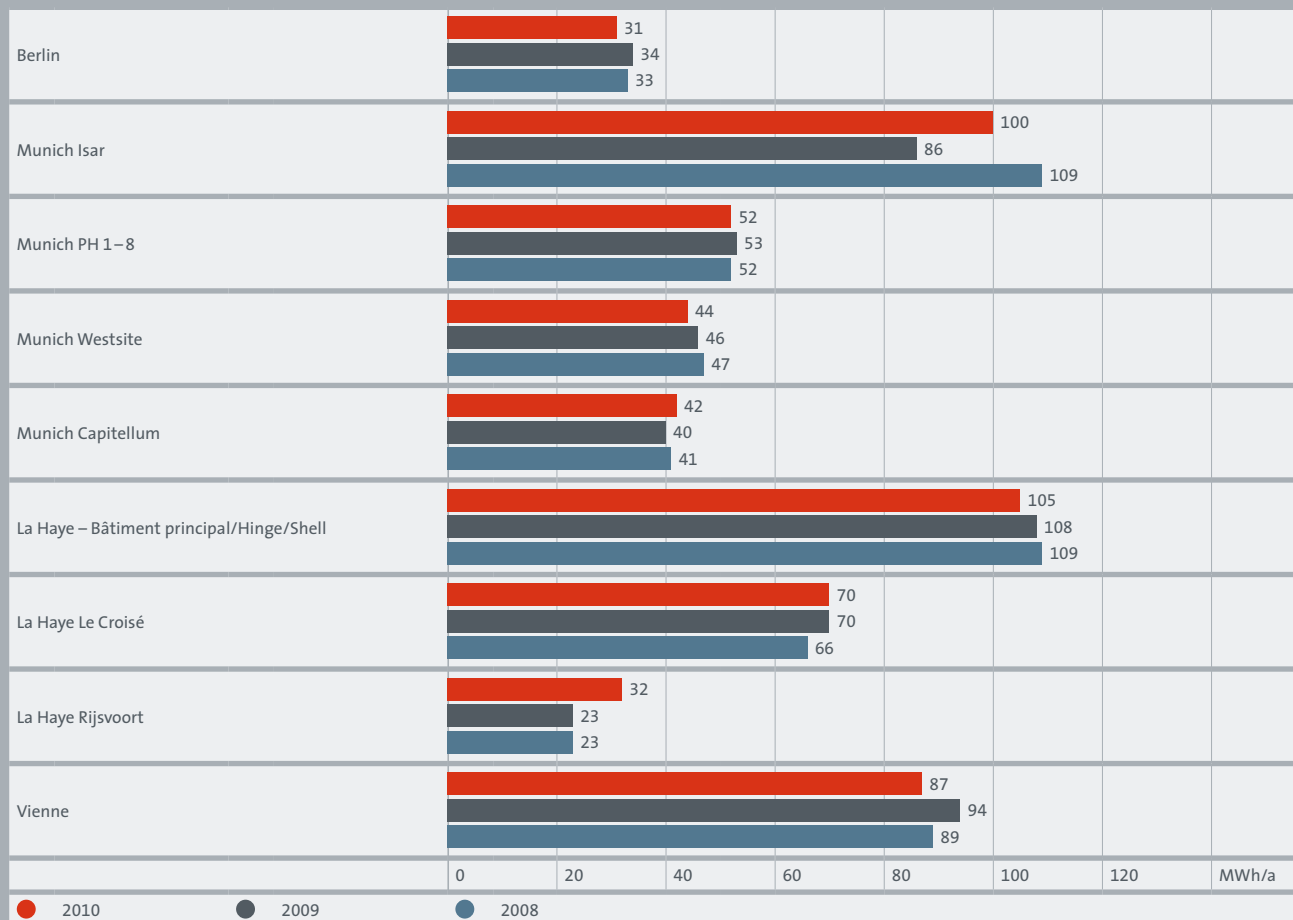
Consommation d'électricité (MWh/a)

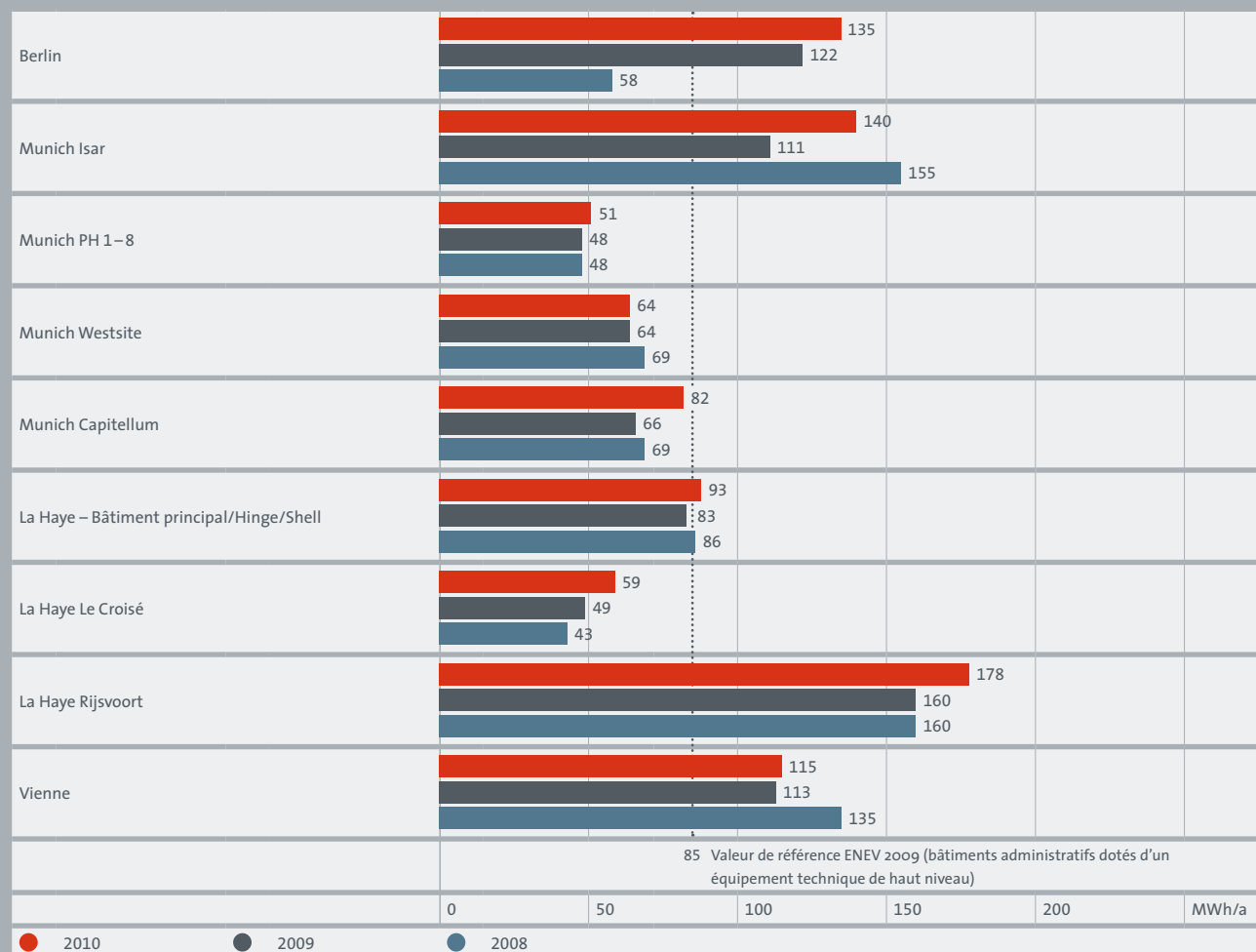


Consommation d'énergie de chauffage (MWh/a)



Consommation spécifique d'électricité (consommation en kWh/surface en m²)

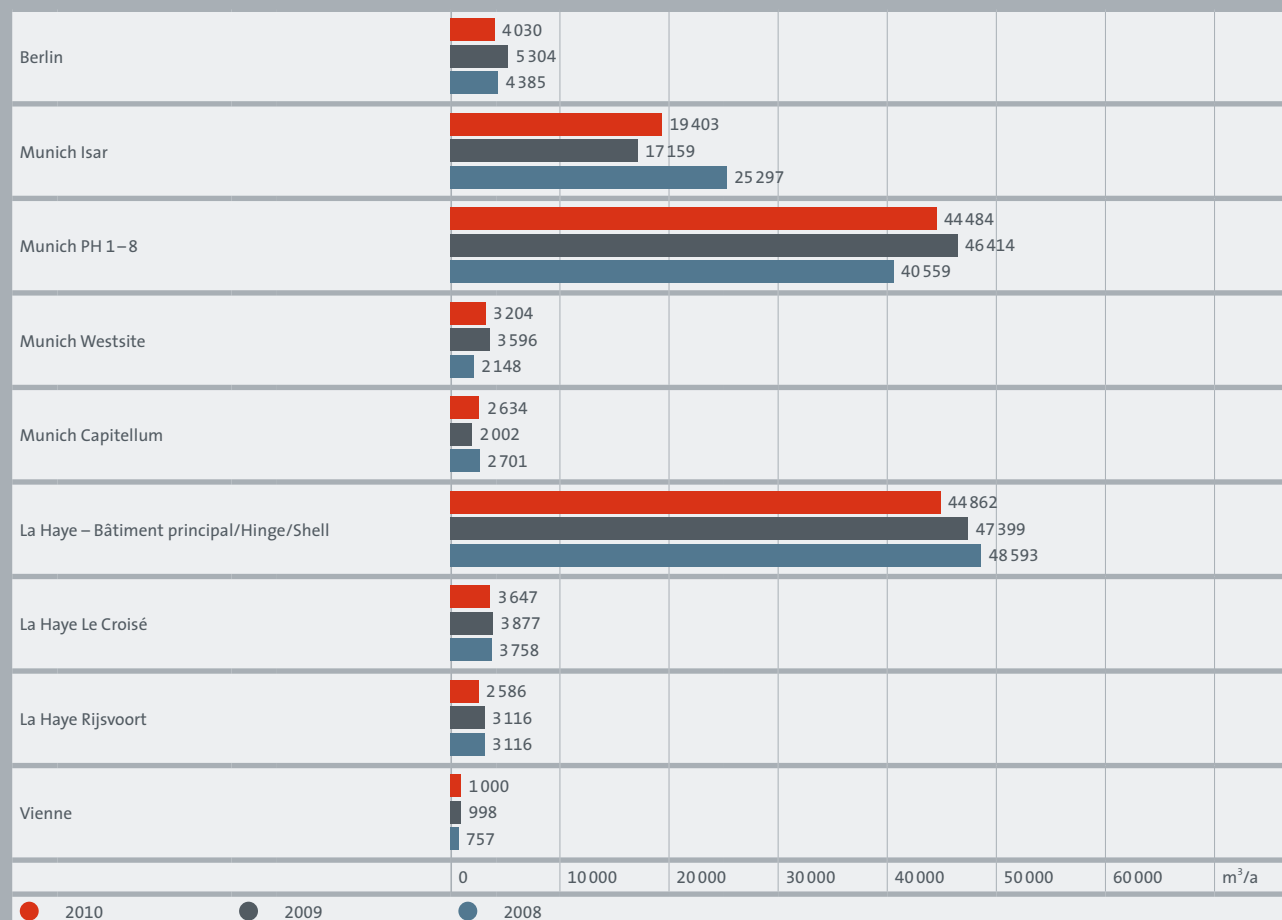


Consommation spécifique d'énergie de chauffage (consommation en kWh/surface en m²)

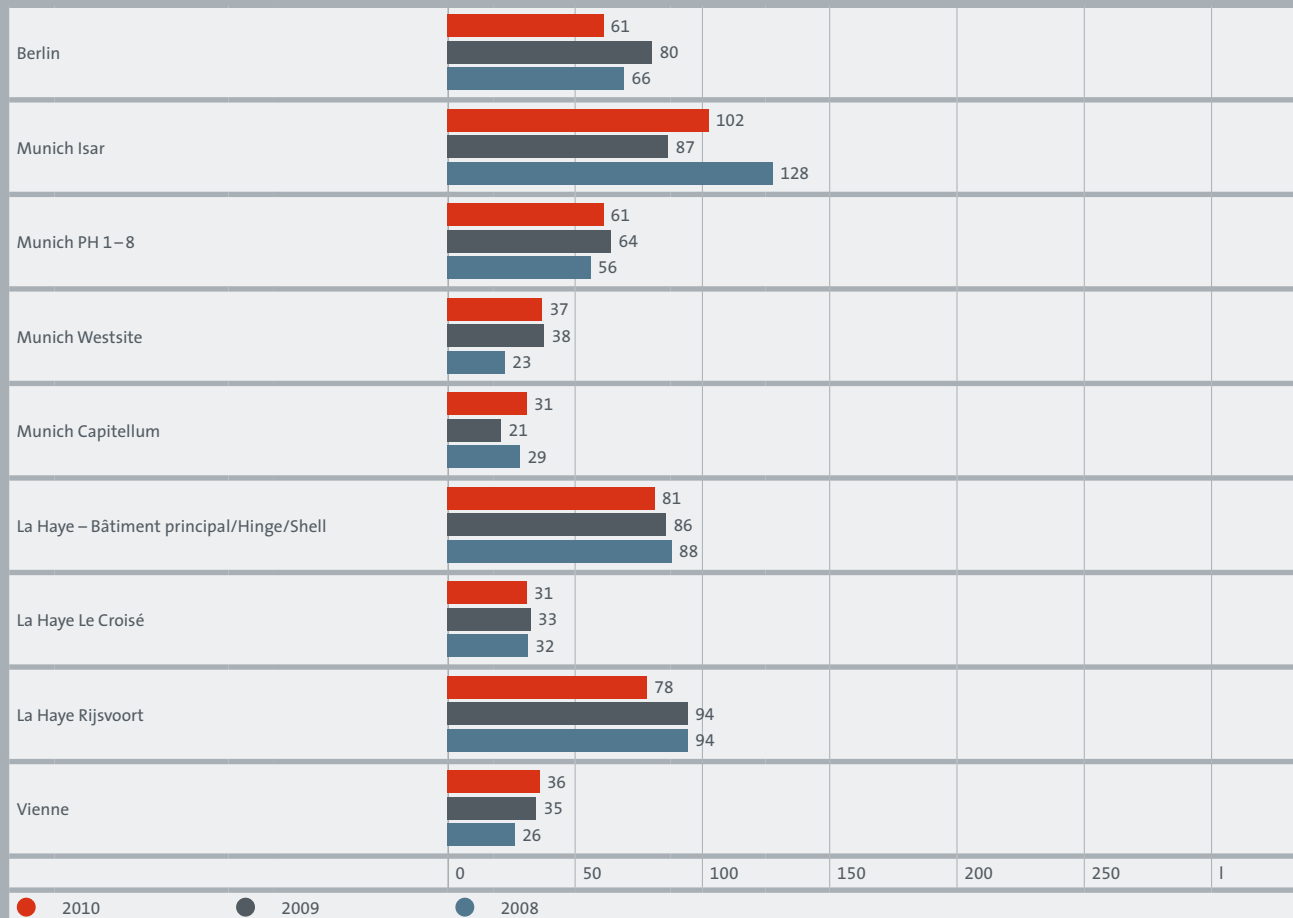
5.2 EAU ET EAUX USÉES

L'eau utilisée sur tous les sites de l'OEB provient des réseaux municipaux. L'essentiel de l'eau courante est destiné aux sanitaires, aux cuisines et (dans certains cas) au lavage des véhicules. À Munich, bâtiment Isar, et à La Haye, bâtiment principal et bâtiments Hinge et Shell, l'eau courante est utilisée aussi pour la climatisation et pour l'arrosage des plantes et des espaces verts, ce qui explique que sur ces sites, la consommation d'eau soit supérieure à celle des autres sites. La contamination des eaux usées provient presque uniquement de substances organiques. Certains sites disposent, si nécessaire, de séparateurs d'huile et de graisse, qui éloignent les impuretés éventuellement présentes dans les eaux usées.

La consommation d'eau par agent et par jour varie entre 30 et 80 litres environ sur les sites de petite taille. Pour le site de Rijsvoort, on ne dispose que des données de 2009 ; les données de 2008 sont des estimations. Pour Munich, on constate un léger recul de la consommation d'eau en 2009 en raison des travaux de transformation du bâtiment Isar. À Berlin, la consommation d'eau a augmenté de 20 % en 2009. Cette hausse s'explique en partie par les différents travaux de construction réalisés dans le bâtiment et aussi par le changement de mode de chauffage, qui a nécessité un échange de grandes quantités d'eau. À Vienne, on a observé une hausse de plus de 30 % de la consommation d'eau, qui s'explique par la forte fréquentation du centre de remise en forme et par l'arrosage plus intensif du jardin car l'été a été plus chaud.

Consommation d'eau courante (m³/a)

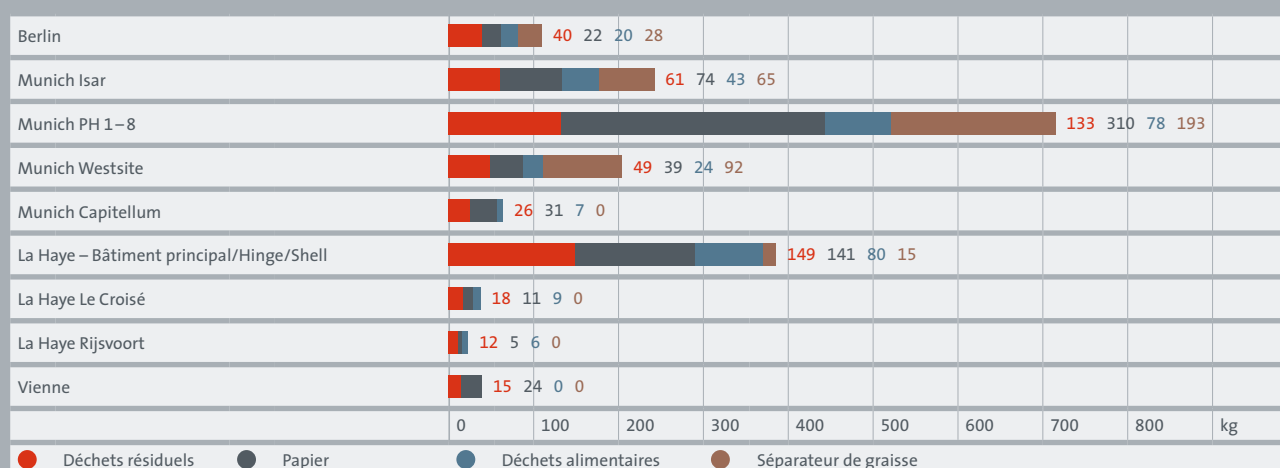
Consommation d'eau courante par agent et par jour (l/agent/jour)



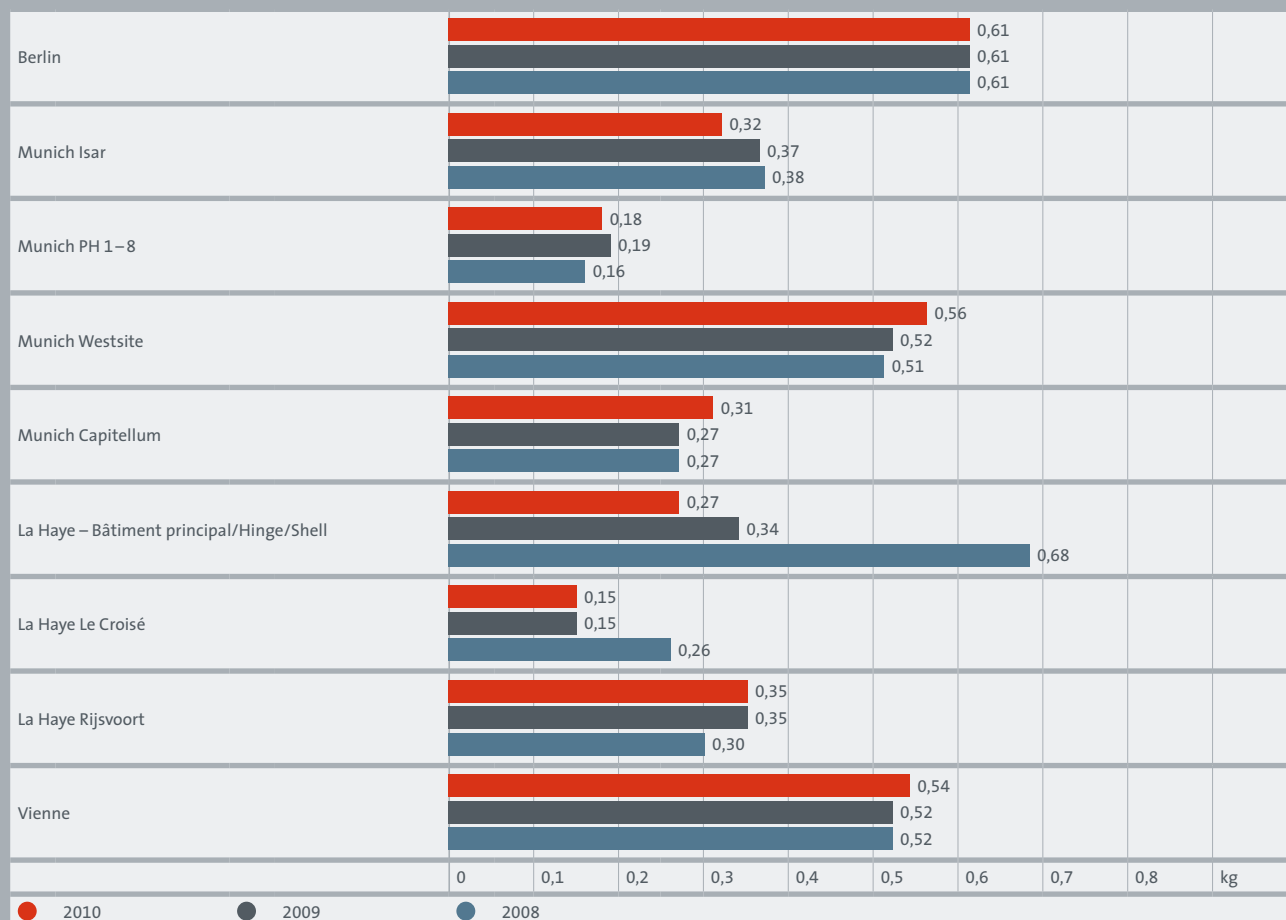
5.3 DÉCHETS

Tous les sites de l'OEB pratiquent le tri des déchets. Des poubelles bien distinctes et facilement reconnaissables sont placées dans tous les locaux et espaces de travail, afin de s'assurer que les déchets soient éliminés séparément. Les agents sont sensibilisés sur la nécessité d'éviter les déchets, sur le recyclage et sur la nécessité de les éliminer correctement. L'essentiel des déchets quotidiens de l'ensemble des sites se compose de déchets résiduels et de papier. En 2010, la quantité de déchets résiduels par agent et par jour travaillé variait entre 0,15 et 0,6 kg sur chacun des sites. La réduction des déchets résiduels entraînant des bienfaits reconnus, des mesures ont été prises pour améliorer encore le système de tri des déchets. Les déchets alimentaires et les déchets issus des séparateurs de graisse ne valent que pour les sites équipés d'une cantine.

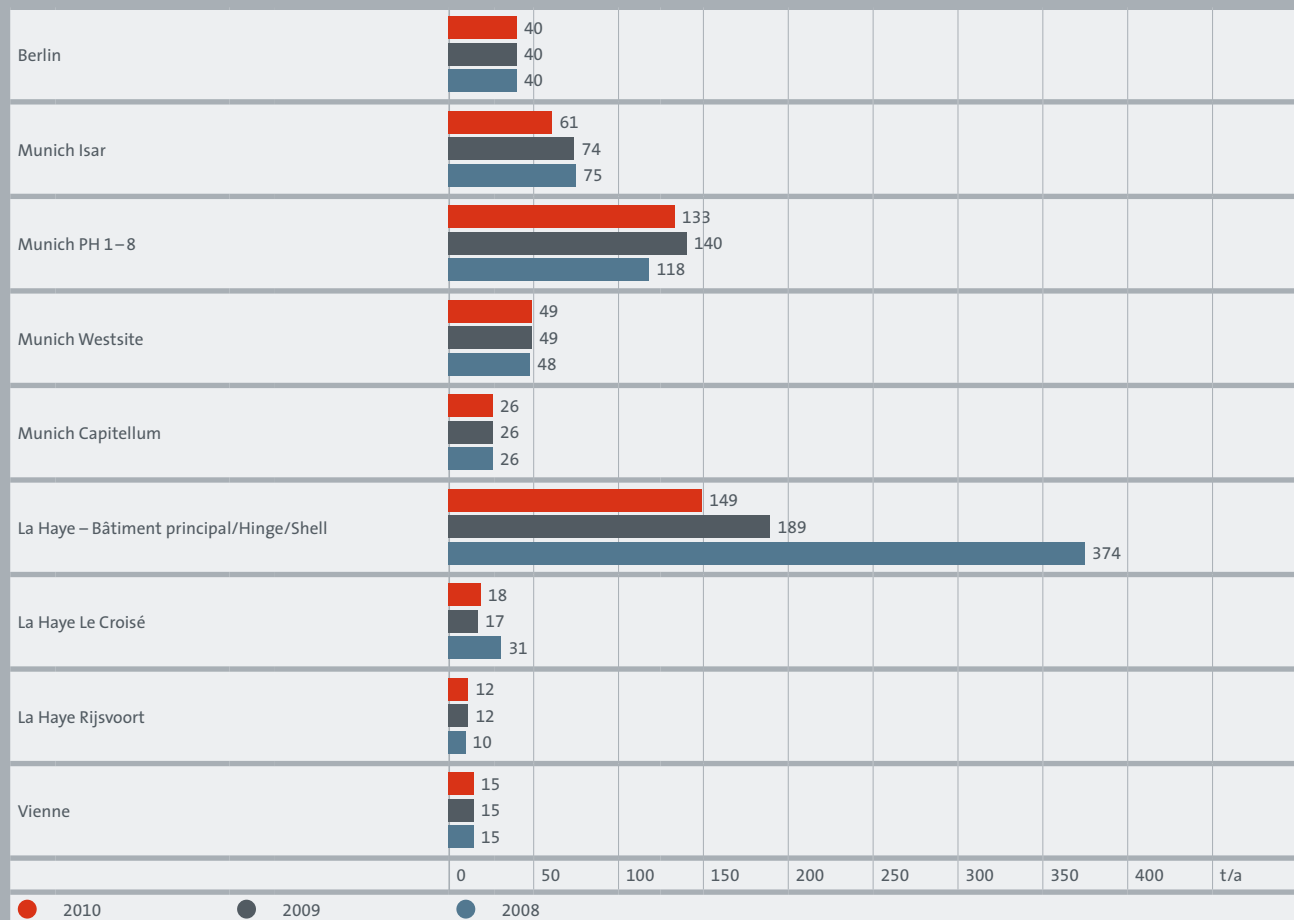
Composition des déchets (t/a)



Déchets résiduels (kg/agent/jour)



Part de déchets résiduels (t/a)



Déchets résiduels pour Berlin en 2008 : estimations (pas de données disponibles)

5.4 MOBILITÉ

À l'OEB, l'essentiel des déplacements sont des déplacements professionnels entre les sites. Les agents se déplacent beaucoup moins pour rencontrer des clients et autres partenaires ou pour participer à des conférences et autres événements. Pour l'instant, seuls les déplacements entre sites ont été pris en compte dans la mobilité.

Dans le cadre de ses efforts pour améliorer son bilan de CO₂, l'OEB sensibilise les agents de tous les sites aux émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels et les incite à utiliser au maximum les installations de vidéoconférence. Dans cette optique, l'OEB distribue à tous les agents, en particulier aux nouveaux agents, une brochure de conseil et d'information sur le caractère écologique des déplacements. L'Office diffuse également un outil Excel comparant les quantités de CO₂ émises par les trajets en avion, par les trajets en train et par les vidéoconférences. De nouvelles salles de vidéoconférence ont été installées en 2008/2009.

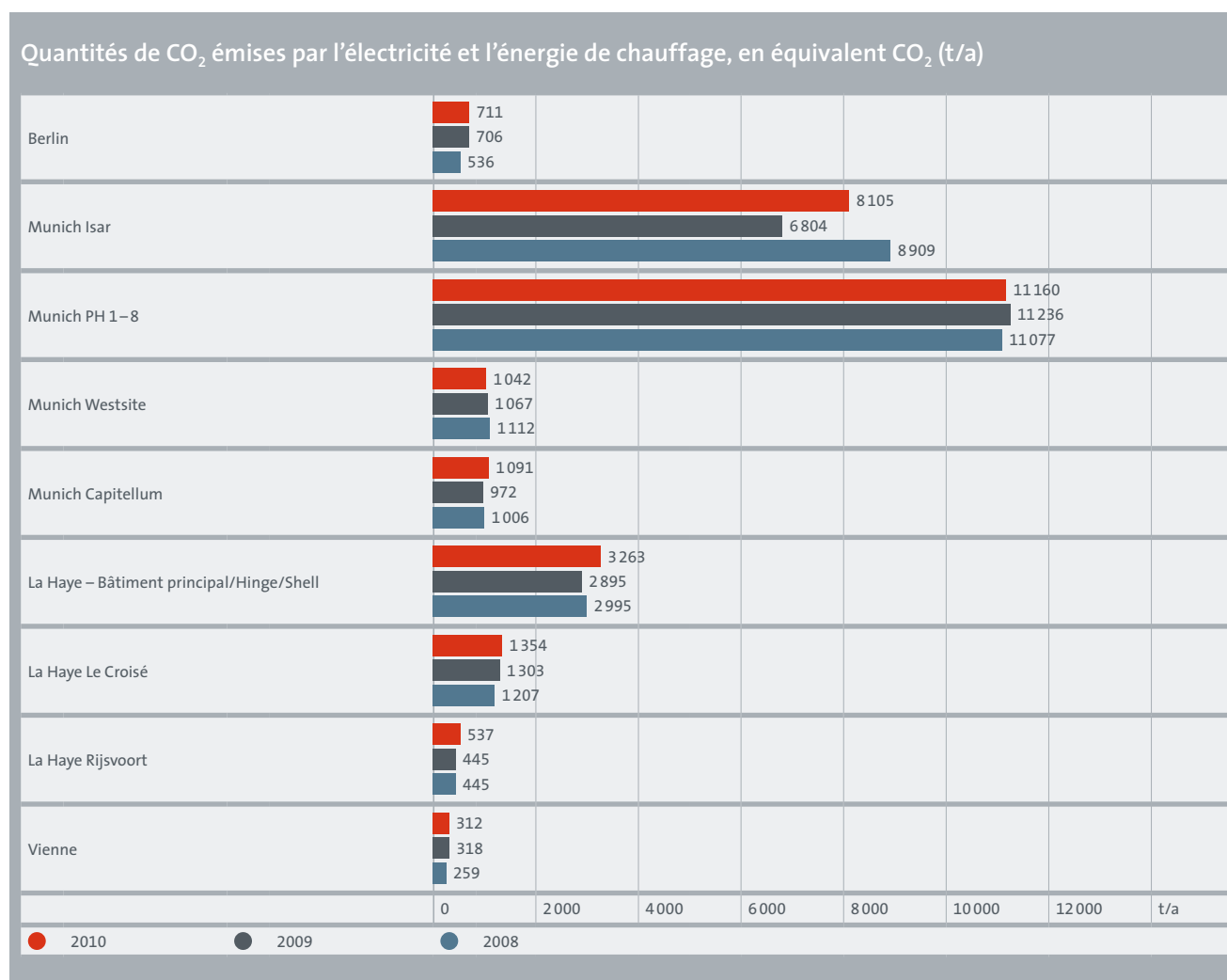
Quantités de CO₂ émises par les trajets en avion (kg de CO₂)

Berlin	63 993				
La Haye	1 164 092				
Munich	1 418 749				
Vienne	72 156				
	0	500 000	1 000 000	1 500 000	kg CO ₂

Source : BCD Travel data manager/DEFRA 2010
Note : les émissions sont attribuées chaque fois au lieu de départ.

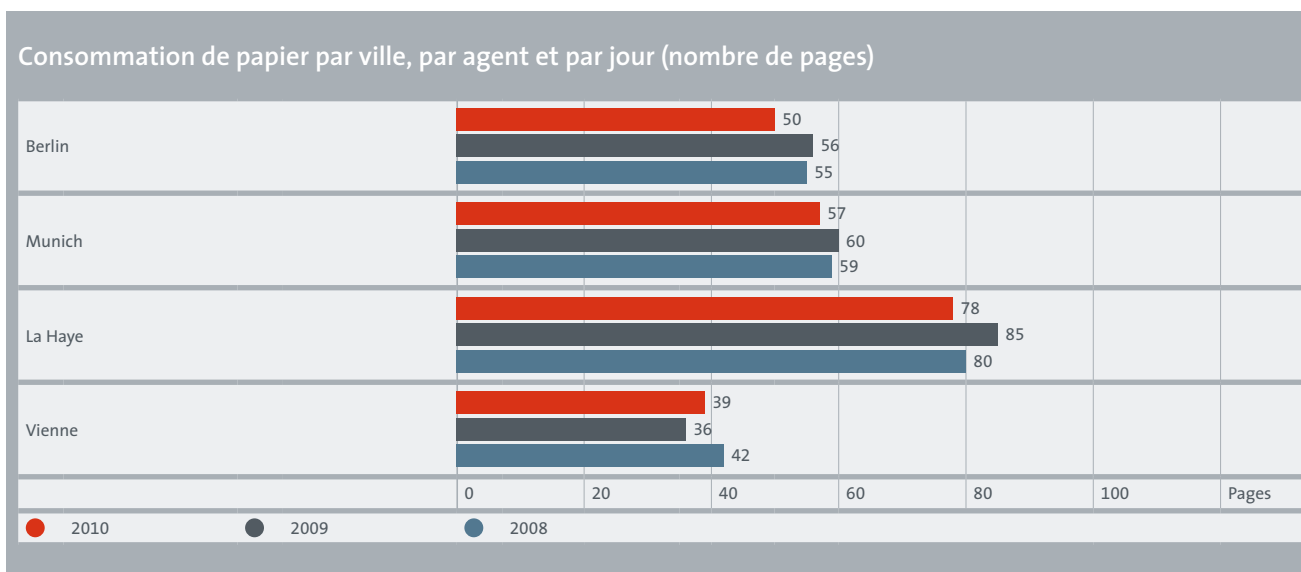
5.5 AUTRES ÉMISSIONS

La consommation d'électricité et d'énergie de chauffage génère principalement des émissions de CO₂. Les émissions de SO₂, de NOX et de particules n'ont été prises en compte dans les chiffres ci-après que si elles s'appliquent directement au bâtiment concerné. Pour minimiser les émissions, nous nous attachons essentiellement à réduire la consommation d'énergie. Les installations de chauffage font également l'objet d'un entretien et d'un suivi réguliers. Une autre solution consiste à utiliser des systèmes de chauffage urbain à distance et de l'électricité provenant de sources régénératives (100 % à La Haye). Pour le site de Rijsoort, on ne disposait que des données de 2009 et 2010 ; pour 2008, il s'agit d'estimations. Les facteurs de conversion de l'électricité et de l'énergie de chauffage (kWh) en émissions se fondent sur la base de données GEMIS ou sur les indications fournies par les distributeurs d'énergie des différents sites de l'OEB.



5.6 CONSOMMATION DE PAPIER

Après les déchets résiduels, le papier (recyclé ou non) est l'un des éléments les plus consommés par l'Office. En 2010, l'ensemble des sites de l'OEB ont consommé environ 122 millions de feuilles de papier. En numérisant de plus en plus nos processus administratifs, nous visons à réduire considérablement la consommation de papier. Les agents sont également incités à éviter les impressions inutiles, à imprimer recto verso ou à réduire la taille des éléments imprimés. La consommation de papier est mesurée précisément depuis 2010 seulement. Pour Munich et La Haye, on ne peut donc indiquer qu'un chiffre global pour l'ensemble des bâtiments.



6. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX INDIRECTS

Les aspects environnementaux indirects sont les conséquences de notre activité que nous ne maîtrisons pas intégralement. Ces aspects concernent, par exemple, le comportement de nos fournisseurs et sous-traitants ou les déplacements de nos agents entre leur domicile et l'Office et inversement.

Le tableau ci-après donne un aperçu global des aspects environnementaux indirects de l'OEB et des priorités qui leur ont été affectées (voir le chapitre "Aspects environnementaux directs" pour plus de détails sur les catégories d'évaluation).

L'OEB considère la procédure de délivrance de brevets comme un aspect environnemental indirect d'importance majeure. La base de données publique et gratuite des documents de brevets de l'OEB peut être vue comme un levier ayant pour effet de promouvoir le développement de technologies favorables à l'environnement et de déclencher des initiatives politiques. L'OEB a développé, au sein de cette base de données, un nouveau système de classification permettant de retrouver plus facilement les brevets concernant l'environnement. Une actualisation permanente des données garantit des informations complètes aux inventeurs, aux scientifiques et aux responsables politiques.

En ce qui concerne nos fournisseurs et sous-traitants, par exemple les services de nettoyage et les sociétés de restauration collective, nous nous attachons à engager avec eux des collaborations de longue durée. Nous visons donc en particulier les objectifs suivants :

- les fournisseurs et sous-traitants doivent être informés régulièrement des activités de l'OEB en matière d'environnement, afin d'être incités à optimiser leurs propres performances environnementales ;
- les cantines doivent proposer de préférence des plats locaux ou régionaux.

S'agissant de l'achat de produits et de services, tous les départements de l'OEB sont tenus de prendre en compte les conséquences environnementales comme critère supplémentaire dans les appels d'offres et les décisions de passation de marchés selon le règlement financier de l'OEB. Les aspects environnementaux sont définis par ailleurs dans les directives relatives à l'approvisionnement, d'une part pour les marchés de nature générale et, d'autre part, pour les marchés relevant du domaine informatique. Ces directives sont utilisées par toutes les unités chargées de la passation de marchés.

L'OEB préconise l'utilisation des transports en commun pour les déplacements des agents de l'OEB entre leur domicile et leur lieu de travail, sous la forme d'un billet "entreprise". Sinon, le télétravail à domicile est encouragé.

Les aspects environnementaux indirects ont été déterminés pour tous les sites de l'OEB et évalués tout aussi pertinents les uns que les autres.

Aspects environnementaux indirects	Évaluation
Procédure de délivrance de brevets	B II
Achats de produits alimentaires pour la cantine	B II
Consommation de papier	B II
Trajet travail-domicile	A III
Utilisation de matériaux écologiques de construction/rénovation, ex : peintures	B I
Conséquence sur les bâtiments en location	C III
Achat, par ex. de meubles (aspect environnemental étendu dans le contrat)	C II
Prestations de sous-traitants	C II

7. AMÉLIORATIONS : OBJECTIFS ET MESURES

Conformément à sa politique environnementale, l'OEB vise principalement les objectifs suivants :

- réduction au minimum de sa consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources ; baisse des coûts ;
- réduction de ses émissions de CO₂ grâce à une gestion optimisée de l'énergie et de la mobilité ;
- harmonisation des procédures au sein des différents sites et entre les sites ;
- adoption d'un comportement modèle pour les fournisseurs et sous-traitants ;
- information régulière de tous les agents et du public sur les activités environnementales de l'Office.

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe centrale chargée de la gestion environnementale établit chaque année (en collaboration avec la personne responsable du budget) un programme environnemental, avec des objectifs en matière d'environnement et des mesures d'amélioration. Pour ce faire, nous tenons compte de l'évolution des aspects environnementaux, des propositions d'amélioration suite à des vérifications internes ou des contrôles externes, et des propositions formulées par des agents locaux et des groupes d'étude sur l'environnement.

Le tableau ci-après donne un aperçu des principaux objectifs et des principales mesures pour l'avenir. Les valeurs indicatives qui y figurent sont basées sur les consommations de 2008.

Les mesures techniques figurant dans le programme environnemental se rapportent essentiellement aux bâtiments qui appartiennent à l'OEB. L'Office a beaucoup moins d'influence sur ces questions pour les bâtiments en location. Nous nous efforçons toutefois d'agir auprès des propriétaires de ces bâtiments, de mettre en place des mesures d'amélioration et de sensibiliser davantage nos agents aux effets de leurs actions sur l'environnement.

Objectifs environnementaux	Période	Responsabilité
Berlin		
Objectif : réduction de la consommation d'électricité d'environ 76 000 kWh par an		
Installation de détecteurs de mouvement pour l'éclairage des couloirs et escaliers en fonction des besoins	2011	FM
Installation de nouvelles unités de commande pour les ascenseurs	2011	FM
Remplacement des lampes des ascenseurs par des diodes (LED)	2011	FM
Installation de panneaux solaires pour le traitement de l'eau chaude à la cantine	2011	FM
Objectif : réduction de la consommation d'énergie de chauffage d'environ 80 000 kWh par an		
Rénovation des fenêtres	2011	FM
Munich		
Objectif : réduction de la consommation d'électricité d'environ 390 000 kWh par an		
Installation d'équipements économisant l'énergie lors du renouvellement des systèmes de commande du site PschorrHöfe	2011	ST/FM
Remplacement de l'éclairage du parking souterrain du bâtiment Isar	2011	ST/FM
Optimisation technique du bâtiment destinée à surveiller et diminuer la consommation d'énergie	2011	TD
Objectif : réduction de la consommation d'énergie de chauffage d'environ 1180 000 kWh par an		
Remplacement des fenêtres du bâtiment Isar	2011	FM
Optimisation des inducteurs existants dans le bâtiment Isar	2011	ST
Installation d'un système de récupération de chaleur dans le bâtiment Isar	2011	ST
Utilisation des rejets thermiques des systèmes frigorifiques pendant la période transitoire	2011	ST
La Haye		
Objectif : réduction de la consommation d'électricité d'environ 1 420 000 kWh par an		
Vérifier si l'éclairage extérieur de tous les bâtiments peut être réduit, voire éteint à certains moments	2011	ST
Diminution de l'éclairage des couloirs, salles d'impression et des espaces de détente dans le bâtiment principal	2011	ST
Pilotage de la ventilation selon les besoins dans le bâtiment Shell	2011	ST
Mise en place d'une stratégie fiable pour les mesures primaires spécifiques sur l'ensemble du site	2011	ST
Vienne		
Objectif : réduction de la consommation d'électricité d'environ 29 000 kWh par an		
Suppression des réfrigérateurs et autres appareils électroniques privés sur le lieu de travail	2012	FM
Adaptation du système de ventilation existant	2012	FM
Remplacement de l'éclairage dans les ascenseurs, dans les couloirs et dans le parking souterrain	2011	FM
Objectif : réduction de la consommation d'énergie de chauffage d'environ 5 000 kWh par an		
Réduction du chauffage dans les bureaux vides	2012	FM
Objectif : réduction de la consommation d'eau pour le jardin d'environ 20 % par an		
Installation d'un système d'arrosage entièrement automatique	2011	FM
FM: Facility Management ST: Service technique		

Annexe

CONTACTS

Des représentants environnementaux ont été nommés sur tous les sites. Ces représentants sont chargés de s'assurer de la transposition et du développement du système de gestion environnementale sur les différents sites. Ils sont assistés chacun d'une équipe environnementale locale. Les représentants environnementaux sont les suivants :

OEB BERLIN

Marcus Vits, mvits@epo.org

OEB MUNICH

Angelo Scelsi, ascelsi@epo.org

OEB LA HAYE

Janine ter Maat, jtermaat@epo.org

OEB VIENNE

Alexander Schram, aschram@epo.org

En tant que responsable de la gestion environnementale, Lars Hansen est chargé de l'organisation et de la direction de l'ensemble du système de gestion environnementale. Il est assisté de l'équipe environnementale centrale, composée des représentants de tous les sites.

Pour toute question ou suggestion, contactez-nous à l'adresse suivante : environment@epo.org, ou adressez-vous directement à votre représentant local.

DÉCLARATION PUBLIQUE

La présente déclaration environnementale a pour but d'informer les agents, les fournisseurs, les sous-traitants et le public sur les mesures prises par l'OEB en faveur de l'environnement. Nous garantissons l'exactitude des informations qui y figurent et avons soumis la déclaration pour publication. Les membres de la direction de l'OEB sont responsables de la publication de cette déclaration.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Lars Hansen, responsable de la gestion environnementale de l'Office.

La prochaine déclaration environnementale consolidée sera présentée pour validation en mai 2013. En attendant, elle est mise à jour chaque année puis validée par des experts environnementaux extérieurs.

La société suivante a été désignée pour conduire l'expertise :

INTECHNICA Cert GmbH

(agrément n° D-V-279)

Dr. Rainer Beer

(agrément n° D-V-0007)

Ostendstraße 181

90482 Nürnberg

Allemagne

Attestation de validation

Je soussigné, Dr Reiner Beer, expert environnemental EMAS, agréé sous le numéro DE-V-0007, accrédité ou habilité pour le domaine 84.1 (code NACE Rév. 2), déclare avoir procédé à une expertise et vérifié que l'Office européen des brevets dans son ensemble, composé des sites suivants :

– **Office européen des brevets Munich I** (Isar-gebouw), Allemagne
Erhardtstr. 27, 80469 München

– **Office européen des brevets Munich II** (PschorrHöfe 1–8), Allemagne
Bayerstr. 34, 80335 München

– **Office européen des brevets Munich III** (Capitellum), Allemagne
Landsberger Str. 30, 80339 München

– **Office européen des brevets Munich IV** (Westsite), Allemagne
Landsberger Str. 187, 80687 München

– **Office européen des brevets Berlin**, Allemagne
Gitschiner Str. 103, 10969 Berlin

– **Office européen des brevets La Haye I** (Hoofd-, Shell- en Hinge-gebouw), Pays-Bas
Patentlaan 2, 2288 EE Rijswijk

– **Office européen des brevets La Haye II** (Le Croisé), Pays-Bas
Verrijn Stuartlaan 2a, 2280 EE Rijswijk

– **Office européen des brevets La Haye III** (Rijsvoort), Pays-Bas
Visseringlaan 19–23, 2288 ER Rijswijk

– **Office européen des brevets Vienne**, Autriche
Rennweg 12, 1030 Vienne

répond à toutes les exigences du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), comme indiqué dans la déclaration environnementale mise à jour.

En signant la présente déclaration, j'atteste que :

- l'expertise et la validation ont été réalisées en totale conformité avec les exigences du règlement (CE) n° 1221/2009,
- les résultats de l'expertise et de la validation confirment qu'il n'existe aucune preuve d'un quelconque non-respect des dispositions en vigueur en matière d'environnement,
- les données et indications figurant dans la déclaration environnementale ou dans la déclaration environnementale mise à jour de l'organisation ou du site donnent une image fiable, crédible et fidèle à la vérité de toutes les activités de l'organisation ou du site, dans le domaine indiqué dans la déclaration environnementale.

Fait à Nuremberg,

Dr.-Ing. Reiner Beer
Expert environnemental

Éditeur :

Office européen des brevets

Munich

Allemagne

©EOB 2011

Contenu :

Lars Hansen

Responsable de la gestion environnementale

Conception et coordination

Réalisation :

ANZINGER | WÜSCHNER | RASP

Munich

